

## COMMUNE DE GRURY

### CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu de la session ordinaire du 26 juillet 2016

**Présents :** M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique VACHER, M. Lionel GONNEAUD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Serge POTIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Véronique BAILLY, MM. Guillaume GUYARD, Jean-Pierre GOUDIER

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie TALPIN

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Nathalie PAGNIER donne lecture du compte rendu de la session du 9 juin 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- adoption RPQS assainissement 2015
- achat de tablettes numériques pour l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte la demande.

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- une partie des travaux de voirie 2016 est réalisée et que ceux concernant la route de La Valence (vers le cimetière) ont été confiés à l'entreprise SNT-PAM pour un montant de 7 888,80 €.
- l'expertise à l'étang de Saint Siacre n'a pas été réalisée et est programmée le 3 août.

#### PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal:

- suite à la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des NAP fixe à 14h hebdomadaire le temps de travail de Mme Auxoux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

- annule la délibération du 20 novembre 2008 relative à la rémunération des agents non titulaires.

- dit que les rémunérations de Mmes Auxoux et Canet correspondront à l'indice majoré 326, respectivement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- est informé de l'avis favorable de la CNRACL pour la mise en retraite pour invalidité de Mme Lagarde. Les démarches ont été effectuées pour que celle-ci soit effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Aussi compte tenu des recours possibles, il convient de créer un poste afin de pourvoir à son remplacement. Le Conseil décide de :

- \* créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe sur lequel sera recruté Nicolas Moreau en CDD d'une durée maximale de douze mois.

- \* fixer une rémunération correspondant à l'indice majoré 323.

- modifie le tableau des effectifs en conséquence.

## **VIE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux de la commission vie scolaire et :

- n'apporte aucune modification au règlement de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017.
- dit que l'organisation des NAP reste identique, c'est-à-dire du CP au CM2 le mardi et les enfants de maternelle le jeudi.
- retient l'achat de 8 tablettes numériques et leurs pochettes auprès de la Société ITD pour un montant de 1 940,20 € TTC.

## **BAIL LA GARE**

Après avoir pris connaissance du courrier de M. et Mme Franck BUSIN par lequel ils font part de leur souhait de rester dans le logement au lieudit "La Gare", le Conseil Municipal annule la délibération 2016-027 du 9 juin qui prévoyait la résiliation du bail à la date du 24 août 2016.

## **PARC EOLIEN LA CHAPELLE AU MANS**

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 relatif au projet éolien sur le territoire de La Chapelle au Mans qui a été soumis à enquête publique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au dit projet à l'unanimité des membres présents.

## **RPQS ASSAINISSEMENT 2015**

Après présentation, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide sa mise en ligne.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- du compte rendu de la visite de la station d'épuration qui préconise un curage des bassins à moyen terme.
  - du compte rendu du conseil d'école du 13 juin 2016.
  - d'une information de l'AMF sur le DIF (droit individuel à la formation) des élus locaux et du montant de la cotisation retenue sur leurs indemnités.
  - de remerciements pour le versement de subventions.
  - du devis accepté par le G.I.F. (Grury Issy Foot) pour la réfection du terrain de foot de Grury.
- Le Conseil accepte de prendre en charge la somme correspondant au coût des semences (518 €).

Extrait conforme à l'original,  
Le Maire,